



Monsieur Dominique LABBE
3010 Rue d'Élieux
75008 PARIS

Paris, le **15 OCT. 2015**

A rappeler dans toute correspondance :
N/Réf : 14-005254 / ABSP

Interlocuteur : Clémence DION – Ulrike KLOPPSTECH
Courriel : clemence.dion@defenseurdesdroits.fr



Monsieur,

Vous avez saisi le Défenseur des droits d'une réclamation concernant les conflits dans le milieu canin, d'une part au sujet de l'autorisation de deux clubs de race par race de chien d'autre part au sujet des limites d'âge d'exercice de fonction de juge de race.

Après instruction par le Défenseur des droits il ressort qu'un rapport du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) relatif au rôle de l'Etat dans la génétique des carnivores domestiques vient d'être remis au ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, en 2015, et qu'une étude est en cours afin de définir les modifications susceptibles d'être apportées au dispositif actuel.

Nous avons en conséquence invité le ministère de l'Agriculture à porter une attention particulière à ce sujet dans le cadre des décrets d'application à venir.

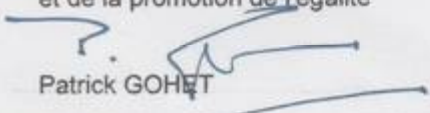
Au sujet des limites d'âge, nous avons rappelé au Président de la société centrale canine, les termes de la loi du 27 mai 2008 relative à la lutte contre les discriminations, considérant que la différence de traitement à raison de l'âge n'était pas justifiée au regard de l'article 2 de la loi précitée et qu'elle était susceptible de caractériser une discrimination.

Par conséquent, nous avons invité la société centrale canine à revoir les limites d'âges fixées dans le règlement des juges en leur demandant de tenir informé, dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier, le Défenseur des droits des modifications apportées à ce règlement.

La procédure ouverte auprès du Défenseur des droits est donc désormais achevée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint du Défenseur des droits,
Vice-président du collège
chargé de la lutte contre les discriminations
et de la promotion de l'égalité


Patrick GOHLET